



Imitation de signature perte de bien

Par parigo94

Bonjour, mon père est propriétaire du fond de commerce qui acquis en 2000, mais la mit à louer depuis 2018 à des personne. Il y a pas longtemps on lui annonce qu'il a plus aucun droit dessus car il aurais fait une lettre cou il disais que il en voulais plus. Mais il n'a jamais fait ça, après avoir essayer de réalisé des démarche avec sa comptable, elle lui a expliquer que au lieu d'engager des avocat vaut mieux finalisé ces démarche et le racheter derrière directement 2000? pour le kbis et je ne sais pas quoi vue. Je voulais savoir, peut t'on engager des poursuites ou obtenir des indemnités de la part de la chambre des commerce pour leur amateurisme, car il m'on père est retraité, endetté et 2000? à payer alors qui n'a rien fait ça fait chère. Merci d'avance